

REUNION PLENIERE ORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE



Le 22 août 2024

Au SIST Ouest Normandie à Saint Lo

Invités :

- M. Didier MORISSET, Président
- M. Pierrick MARTIN, Directeur Général
- Mme Stéphanie RIVET, Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines
- Mme Edwige AMIOT, trésorière
- Mme Véronique BLIN
- Mme Corinne COLINET
- Mme Anne GLENAT, secrétaire
- Mme Marion LEFEUVRE, secrétaire adjointe
- M. Julien MORIN, trésorier adjoint
- M. Julien SOCHON

ORDRE DU JOUR :

5. Expressions collectives et individuelles des salariés

- a) Ne pourrait-on pas revoir la maintenance/étalonnage des appareils de telle sorte qu'il en reste une partie dans les centres (le faire en 2 fois) ? Si on travaille sans pouvoir faire des examens complémentaires...l'utilité de ces examens se discute donc

Tout d'abord, pour répondre à la question de l'utilité, la question doit être échangée directement avec le Médecin. La personne concernée est invitée à se rapprocher de son Médecin.

Ensuite, afin d'améliorer le système, le fournisseur va être interrogé pour savoir si deux passages par an pourraient être envisagés.

Enfin, en cas d'indisponibilité du matériel, il y a toujours la possibilité de prescrire l'examen chez un ORL, comme examen complémentaire. Il est précisé que la réalisation des examens complémentaires en interne n'est pas une obligation mais est un service à l'adhérent.

- b) Pourquoi n'y a-t-il pas de réunion globale IDEST cette année ?

Plusieurs raisons expliquent qu'il n'y ait pas de réunion prévue à ce jour, ce n'est pas par choix mais au regard des actualités du Service et du rythme de l'année 2024. Les Responsables de Secteur vont se pencher sur le sujet à la rentrée de septembre afin d'envisager des réunions en avril 2025, Infirmiers et aussi Assistants. Différentes formules ont été testées ces dernières années, avec des retours très différents. Aujourd'hui, le choix a été pris de ne pas organiser de réunion pour prendre le temps de savoir pour quoi en faire.

- c) Quels sont les arguments mis en avant par la Direction pour la révision de l'accord temps de travail et l'accord télétravail ?

Après plusieurs années de mise en œuvre, notamment de l'accord temps de travail, le recul est suffisant pour dresser un bilan et réaliser des mises à jour. L'objet n'est pas de remettre en question des dispositions qui fonctionnent bien mais plutôt de mettre à jour et faire évoluer si nécessaire.